



Préface du Président du Conseil Exécutif de Corse

Protégeons nos forêts

Avec le transfert des 50 000 ha de forêts domaniales inscrit dans la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité Territoriale de Corse est, depuis le 1^{er} janvier 2004, le principal propriétaire forestier de l'île. Cette nouvelle responsabilité constitue un enjeu majeur, puisqu'il s'agit de mettre en place une politique forestière multifonctionnelle répondant aux attentes de tous les usagers de cet espace exceptionnel.

Pour ce faire, notre Collectivité continuera à travailler dans le cadre d'une coopération précieuse, avec ses principaux partenaires. En effet, sur l'ensemble de nos forêts territoriales, près de 25 000 ha sont d'ores et déjà concernés par des programmes nationaux et européens de protection des espaces naturels, de réserves biologiques forestières, de réserves de chasse et de faune sauvage ainsi que d'arrêtés de protection de biotope.

Nous participons ainsi au programme « Natura 2000 » qui inclut dans son périmètre 20 000 ha de forêts territoriales et à plusieurs programmes LIFE tels que ceux consacrés au mouflon et au pin laricio. De plus 90 % de nos forêts sont englobées dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse. Enfin, nous sommes particulièrement actifs dans le cadre de l'émergence des nouveaux programmes.

Comme vous pourrez le découvrir à la lecture de cet ouvrage, le partenariat conclu en faveur du pin laricio, arbre endémique de Corse si cher aux insulaires, nous permettra j'en suis convaincu, de jeter les bases d'un développement durable des ressources forestières.



Vous retrouverez dans cette publication des données permettant de mieux cerner les enjeux relatifs à cet arbre qui occupe 21 000 ha de notre forêt ainsi qu'une description très précise de ses qualités technologiques et des perspectives qu'il offre en termes économiques. J'ai d'ailleurs plaisir à rappeler ici que le pin laricio de Corse est devenu l'une des plus importantes essences de reboisement d'Europe. Cela contribuera à une meilleure reconnaissance de cette espèce dans l'économie forestière.

Les forêts de pin laricio représentent également la clé de voûte d'un écosystème complexe qui abrite de très nombreuses espèces animales et végétales d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, à l'instar du seul passereau endémique de France : la sittelle corse.

La recherche de l'équilibre entre l'aspect productif du laricio et sa nécessaire préservation se traduit par le concept de gestion durable de nos forêts, qui seul nous anime, et au premier plan duquel il est indispensable de placer sa protection contre l'incendie.

En effet, les forêts de Corse, et notamment celles dont la Collectivité Territoriale de Corse est propriétaire, doivent assurer leurs différentes fonctions environnementales, économiques et d'accueil du public, afin de laisser en héritage aux générations futures une forêt entretenue et préservée.

Cet ouvrage présenté par l'Office National des Forêts est aujourd'hui à notre disposition pour y contribuer grandement.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Ange SANTINI



Préface du Président du PEFC Corse

Avec 252 000 ha de bois et forêts, la Corse est la plus boisée des îles de la Méditerranée. La forêt et les formations boisées constituent l'écrin de nombre de sites remarquables de l'île. La principale menace qui pèse sur ces paysages forestiers est incontestablement celle des incendies.

La conjonction de l'insularité, du climat, du relief, de la géologie et de la pédologie, confère aux forêts de Corse une grande diversité biologique et écologique.

Le pin laricio, espèce phare de la forêt corse, constitue un habitat prioritaire par la Directive communautaire 92/43 CEE du 21 mai 1992, appelée Directive « Habitats ». Il abrite des espèces endémiques d'intérêt communautaire telles que la sittelle corse ou le discoglosse corse.

Du fait de la multifonctionnalité de la forêt (production, accueil du public, chasse, pêche, pastoralisme...), sa gestion doit être fondée sur des réalités économiques, humaines et culturelles. Les programmes de gestion durable de la forêt doivent donc prendre en compte la production de bois, la protection contre les incendies, l'accueil du public, la conservation des habitats et des espèces, le pastoralisme, la chasse, la pêche, la protection des ressources en eau.

PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) est un système de certification pour une gestion durable de la forêt européenne.

L'expression consacrée de gestion forestière durable a trouvé sa définition lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Un an plus tard, la conférence européenne d'Helsinki pour la protection des forêts en Europe confirme la triple fonction économique, écologique et sociale de la forêt.



Le principe fondamental du PEFC est l'ouverture au dialogue et la recherche du consensus entre toutes les parties intéressées par les forêts (forestiers, industriels du bois, associations de protection de la nature, consommateurs, travailleurs, scientifiques, pouvoirs publics).

La déclaration de politique de gestion durable des forêts publiques de Corse (de l'entité régionale PEFC Corse) est basée sur l'application de trois principes essentiels :

- 1. Améliorer la gestion de la forêt dans sa triple fonction économique, environnementale et sociale.*
- 2. Réunir dans une démarche collective tous les acteurs de cette gestion.*
- 3. Donner aux consommateurs des produits certifiés et labellisés provenant de forêts gérées durablement.*

L'ouvrage phare du projet Life « pin laricio » (mis en œuvre par l'ONF depuis 2001), intitulé : « Contribution à la conduite des peuplements de pin laricio et habitats associés » a pour objectif principal « de s'assurer de l'intégration durable des objectifs de gestion conservatoire par les acteurs concernés ». Il présente l'essentiel des problématiques socio-économiques et environnementales de la gestion des forêts de pin laricio de l'île.

Le Tome I présente un « état des lieux » de la forêt de Corse ; le passé forestier de l'île est étudié du Moyen Age à nos jours.

Cet ouvrage s'inscrit parfaitement dans la démarche PEFC car les propositions de gestion durable, présentées dans le Tome II, prennent en compte la multifonctionnalité de la forêt et font une place importante à une large concertation entre les différents acteurs.

Les décideurs et les propriétaires pourront trouver des renseignements afin de construire une politique de gestion durable. Les gestionnaires disposeront de repères techniques. Cet ouvrage est aussi une riche source d'informations pour les citoyens, les associations et les professionnels.



Ce document est donc un excellent outil d'aide à la décision. Il aborde la problématique des choix possibles de gestion et leurs conséquences. Il propose une synthèse des interactions et des objectifs entre eux, ainsi qu'une analyse de l'interdépendance entre les objectifs et les contraintes.

Antoine ORSINI

*Président du PEFC Corse
Vice-Président de l'Association
des Communes Forestières
de Haute-Corse*